

CAPSULE INFO>VEILLE

Lettonie : Système de cotation des contribuables en affaires

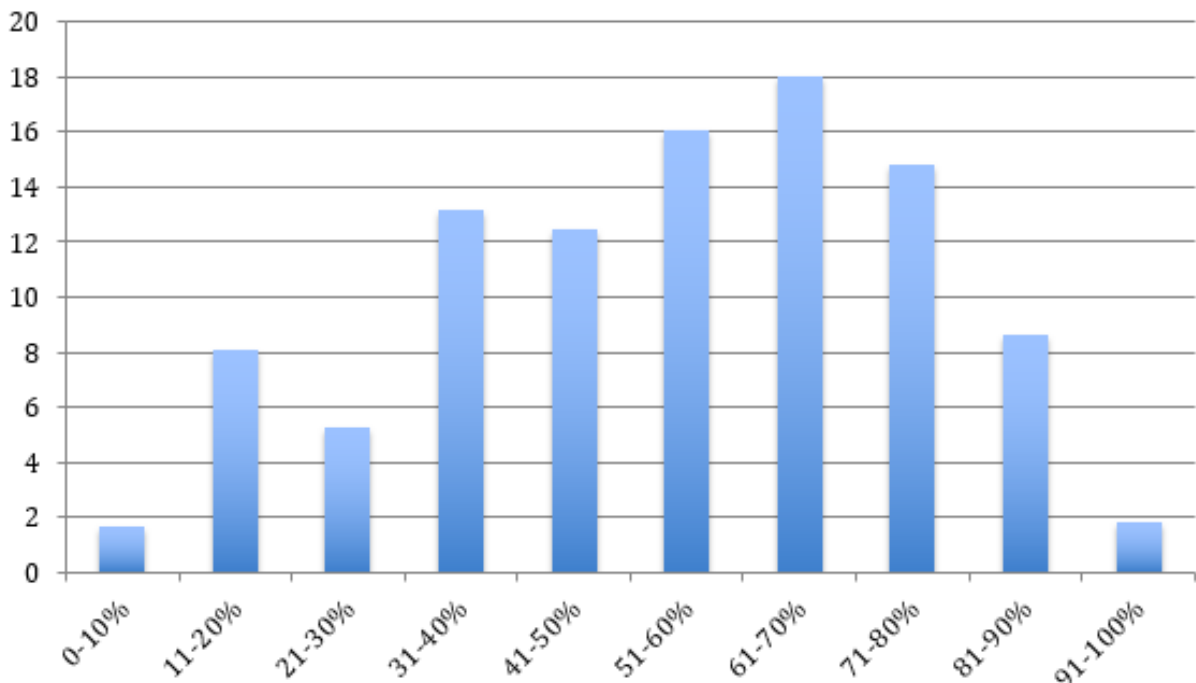
L'Intra-European Organisation of Tax Administrations (IOTA) a publié dans la revue Tax Tribune un article consacré au système de cotation des contribuables en affaires mis en place en 2018 en Lettonie. Ce système a été implanté par l'agence fiscale lettone (Valsts ieņēmumu dienests – VID) afin de favoriser la conformité volontaire. N'ayant pas les ressources nécessaires pour effectuer des contrôles fiscaux sur l'ensemble des contribuables à risque, l'agence mise sur le système de cotation pour mettre au pilori les mauvais payeurs.

Le système de cotation est accessible via le dossier fiscal électronique de l'entreprise, à condition que cette dernière soit inscrite au registre des entreprises depuis au moins six mois. Le calcul d'un indice de cotation se base sur les cinq éléments suivants :

- la fiabilité de l'entreprise, c'est-à-dire le nombre de violations enregistrées;
- les salaires offerts par l'entreprise, comparativement à la moyenne nationale générale et sectorielle;
- la santé financière de l'entreprise, basée sur sa solvabilité et son profit;
- la discipline de l'entreprise à l'égard de la production de ses déclarations fiscales dans les délais prescrits (impôts et taxes);
- la capacité de l'entreprise de s'acquitter volontairement des sommes dues; si une créance s'accumule, la régularité des paiements pour la régler est prise en compte.

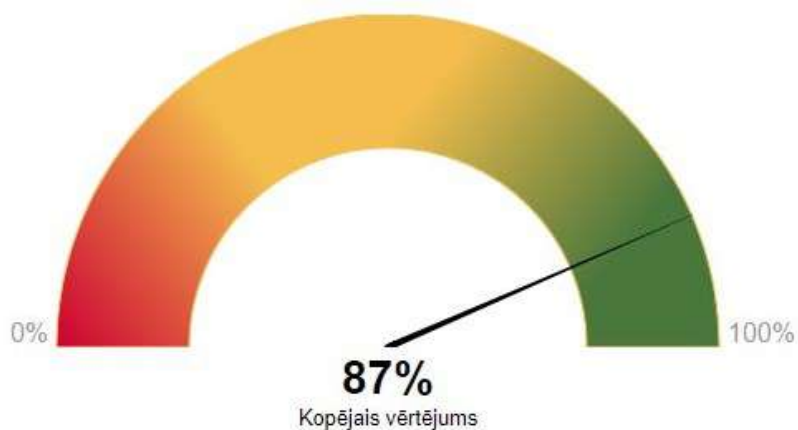
Un score total (sur 100) est calculé et mis à jour chaque mois en tenant compte de ces différents indicateurs. Un score de 70 et plus est considéré comme bon. Le graphique ci-dessous montre qu'environ 25 % des entreprises obtiennent cette note.

FIGURE 1 Distribution nationale de l'indice de cotation



Le système offre la possibilité aux entreprises de partager de façon volontaire leur indice de cotation à leurs partenaires d'affaires. Ces données deviennent alors un outil pour entretenir leur bonne réputation. L'authenticité du rapport peut être vérifiée grâce à un code QR.

FIGURE 2 Exemple d'un indice de cotation



Un sondage effectué à la fin de 2018 a permis de démontrer que le système est fort apprécié. De plus, les questions et commentaires adressés au VID ont permis d'établir quelques faits intéressants :

- Les entreprises ayant des scores au-dessus de 75 % souhaitent continuer à s'améliorer;
- Les dirigeants d'entreprise ne sont pas toujours au fait des dettes fiscales ou du manque de discipline dans les déclarations;
- Plusieurs types d'entreprises ou d'organisations qui ne sont pas cotés actuellement par le système souhaitent le devenir.

Le VID prévoit bonifier le système cette année en y ajoutant des données concernant les salaires non déclarés, les résultats des vérifications fiscales effectuées par l'agence, le nombre moyen d'heures travaillées, etc. Une réflexion est aussi amorcée pour permettre aux entreprises d'accéder aux données concernant un éventuel partenaire d'affaires puisque le partage se fait de façon volontaire pour le moment.

Références

INTRA-EUROPEAN ORGANISATION OF TAX ADMINISTRATIONS (page consultée le 12 décembre 2019). « Taxpayer Rating System in Latvia », Tax Tribune, p. 21-23, [en ligne], https://www.iota-tax.org/sites/default/files/documents/publications/Tax_Tribune/38th_tax_tribune.pdf

VALSTS IEŅĒMUMU DIENESTS (page consultée le 12 décembre 2019). Taxpayer Rating System, [en ligne], <https://www.vid.gov.lv/en/taxpayer-rating-system>